

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Navas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 19, 8 47, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11. s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 3 39, 4 58, 5 38, 7 17, 8 18, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 00, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 7 10, 8 08, 9 40, 11 34, 12 15, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 04 soir

### BOURSE DE PARIS

DU 23 SEPTEMBRE

3 0/0	63 05
4 1/2	90 25
Emprunts (5 0/0)	99 70

DU 24 SEPTEMBRE

3 0/0	63 15
4 1/2	90 50
Emprunts (5 0/0)	99 75

ROUBAIX, 24 SEPTEMBRE 1874

### BULLETIN DU JOUR

Un décret inséré à l'Officiel d'aujourd'hui convoque pour le 18 octobre les électeurs des Alpes-Maritimes, du Pas-de-Calais et de Seine-et-Oise, à l'effet de pourvoir aux sièges de député à l'Assemblée nationale, vacants dans chacun de ces départements par suite du décès de MM. Bergougnon, Foullet de Relieue, Laboulaye, et de la démission de M. Piccon.

L'élection du Nord est donc retardée.

La question danoise se lève décidément à l'horizon de la politique européenne. Les actes d'expulsion commis par la Prusse dans le nord du Schleswig ne seraient que le prélude de entreprises nouvelles que médite M. de Bismarck. Il songerait, d'après les informations du Monde, à l'annexion complète du Danemark. Dans cette conquête, il trouverait pour l'empire allemand des avantages considérables: une population vigoureuse, une position maritime incomparable, qui, entre les mains de la Prusse, ferait de toute la mer Baltique, dont le Danemark tient les clefs, comme une immense rade prussienne; enfin, des colonies assez importantes et qu'on pourrait accroître.

Deux puissances, sans parler de la Suède, verraient de mauvais œil et pourraient empêcher cet agrandissement: l'Angleterre, qui n'a point intérêt à laisser naître une nouvelle grande puissance maritime, et surtout la Russie, qui serait emprisonnée par la Prusse au fond de la Baltique. Peut-être faut-il rattacher à ces bruits la conduite remarquable de la Russie dans les affaires espagnoles. La Russie aurait par là donné les premiers signes d'une politique indépendante de la politique prussienne, et au besoin contraire.

Il va sans dire que le Danemark tout entier se soulève à la pensée de cette annexion.

On se demandait si le prince impérial avait pris parti entre les deux fractions qui divisent actuellement les bonapartistes.

La réponse officielle à cette question se trouve dans la Note suivante communiquée au Pays:

M. Franceschini Piétri, ancien secrétaire de l'empereur, dont nous avons annoncé le départ pour la Corse, est arrivé jeudi à Ajaccio. Il y a été accueilli chaleureusement. La foule l'attendait sur le quai et l'accompagna jusqu'à sa demeure, aux cris de: «Vive le prince impérial! vive l'impératrice!»

M. F. Piétri a remercié la foule dans les termes suivants: «Ajacciens, je vous remercie de votre accueil si cordial et si sympathique. Je ne le considère point comme fait à ma personne, mais bien comme l'affirmation de vos sentiments de fidélité et d'attachement, pour ceux que je viens de laisser à Arenenberg. Je leur en ferai parvenir l'expression.

«Je tiens, en arrivant, à vous expliquer publiquement le but de mon voyage. Je viens à Ajaccio, pour mettre un terme aux équivoques qui troublent l'esprit et sèment l'incertitude dans cette population fidèle. Je viens, pour appuyer la candidature du prince Napoléon Charles Bonaparte, qui a été approuvée par le chef de la famille, le prince impérial.

«M. Rabou, aide de camp du prince Napoléon, est également arrivé à Ajaccio, mais il n'a pas eu précisément le même accueil.

Le Pays complète cette publication par les lignes suivantes:

«Enfin! notre but poursuivi, depuis cinq ans passés, est atteint!

«La rupture est complète, définitive. Nous en sommes joyeux, car le prince Napoléon est plus dangereux comme ami que comme ennemi.

«Maintenant, c'est fini, il n'y a plus de prince Napoléon. Nous l'enterrons civilement, ainsi qu'il pourrait le désirer, et nous mettons le: *Hic Jacet!*

«L'enterrement est complet, sauf l'oraison funèbre qui a été épargnée au défunt.

Monsieur le comte de Chambord, qui était allé passer quelques jours en Styrie, au château de Brunsee, est depuis avant-hier de retour à Frohsdorff.

### Titrage et numérotage métrique des fils.

Utilité d'une réglementation uniforme. Question d'ordre et d'équité commerciale. (1)

DIFFÉRENTS MODES DE PROCÉDER AU TITRAGE DES FILS.

Il paraît y avoir une certaine opportunité d'examiner quels sont les modes de procéder, dans telle ou telle contrée, pour la fixation du titre des fils en général et de chercher à en tirer un enseignement pratique.

Mais d'abord, qu'est-ce que le titre d'un fil?

C'est la détermination de la finesse du fil, basée sur le rapport qui existe entre le poids et la longueur, ou encore entre la longueur et le poids.

Il y a trois expressions consacrées dans le commerce pour désigner la finesse des fils et il est utile de ne pas les confondre.

L'expression de *Titrage* s'applique plus spécialement à la soie; le titre d'une soie est exprimé en deniers de 0 gr. 0531. Le titre de la soie, qu'on appelle titre au poids, baisse ou augmente avec la grosseur des fils.

Le *Numérotage* concerne les fils de laine, de coton, de lin, etc., mais les bases, comme longueur et comme poids, sont différentes selon l'usage du rayon commercial qui les produit: le numéro des fils de laine ou de coton baisse ou augmente en sens inverse de la grosseur des fils, tandis que le numérotage des fils de lin se fait au poids comme le tirage des soies, c'est-à-dire que le numéro baisse ou augmente avec la grosseur du fil.

Enfin le *Numérotage kilométrique* indique le nombre de mille mètres au kilogramme. On comprend que pour éviter toute surprise il est indispensable que les bases d'appréciation soient bien établies et surtout appliquées partout de la même manière.

La diversité des longueurs, des poids et des mesures employés en France et à l'étranger, pour la fixation du numéro du fil, est souvent un décalé dans lequel on s'égare. Les bases qui servent à le déterminer sont variables dans le même pays et souvent même sont inconnues de la majeure partie des intéressés. Or, cette ignorance amène des surprises, suscite des différends, et peut aussi favoriser dans une certaine proportion, les moyennes déloyales. (2)

Je reproduirai plus loin une note sévère du Président de la Chambre de Commerce de Manchester, qui flétrit la conduite de faussaires déshonorés de sa localité.

Il n'est malheureusement que trop vrai la fraude, stimulée par les bénéfices à réaliser, s'exerce sous toutes les formes, emploie toutes les ruses et ne recule devant aucune falsification.

Il y a aussi une question importante bien controversée relativement à la quotité d'humidité que l'on doit tolérer pour un fil de laine, de coton, de lin ou de chanvre soit ramené à un état réputé loyal et marchand.

Il ressort de l'esprit de la loi du 13-20 juin 1866, sur les usages commerciaux, qu'en l'absence de conventions contraires, librement consenties entre les parties, le taux de 17 % pour la laine et celui de 11 % pour la soie sont admis en cas de discussion. Mais la loi n'est pas complète: elle ne mentionne que le coton, le lin et le chanvre.

Pour la soie il n'y a pas de difficulté, parce qu'en pratique, on tolère, dans tous les pays commerciaux, le taux de 11 % d'humidité.

Mais il n'en est pas de même pour la laine, bien que la loi s'en soit occupée; elle a fixé un taux officiel tout en déclarant qu'il est loisible aux intéressés d'y déroger. De sorte que l'on conditionne la laine tantôt à 17 %, tantôt à 18 1/2 % ou à 20 % de reprise d'humidité.

Pourquoi, dans l'intérêt de la régularité des transactions, ne point admettre, comme pour la soie, un taux unique et invariable, mais respectif, pour la laine, pour le coton et pour le lin et le chanvre?

Le taux officiel de 7 1/2 % d'humidité, généralement toléré pour le coton, a déjà fait l'objet de plusieurs réclamations de la part de la filature, qui prétend que celui de 9 à 9 1/2 % serait plus équitable.

Les taux d'humidité de 10 à 12 1/2 % pour les lins et de 12 à 13 % pour les chanvres ne sont aussi que des taux officiels sujets à contestation. Il y aurait donc justice d'examiner sérieusement ces questions.

Faute d'une base généralement appliquée, comme pour la soie, à tous les centres commerciaux qui ont des rapports entr'eux ou vend par le fait, à faux poids et à faux numéros on introduit dans le fil, volontairement ou involontairement, une quantité d'humidité qui varie selon le centre commercial ou la maison qui le fournit. Il s'en suit que les numéros du fil sont inexacts parce qu'ils sont surchargés d'une dose excessive d'humidité, ou parce qu'ils n'ont pas l'humidité normale.

Donc, le numéro ou titre réel d'un fil ne peut être constaté sérieusement qu'à l'aide

(1) (Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix, Tome IV).  
(2) Le fil n'a pas toujours la finesse pour laquelle la machine a été réglée (en filature); il y a parfois de deux à quatre numéros en moins. Cela provient d'un défaut d'éclairage. — (Traité du tirage des laines peignées par Michel Alcan, 1773, page 362.)

du conditionnement hygrométrique, et c'est conditionnement faisant varier les numéros des fils, il y a une véritable importance à déterminer rigoureusement la quotité d'eau qu'ils peuvent contenir, comme à fixer uniformément les bases qui doivent servir à établir le titre exact du fil comme poids et comme longueur.

Du reste, l'expérience m'a amené à reconnaître la nécessité de tenir compte dans les nombreuses preuves de tirage de fil que j'ai faites, (1) de l'évaporation qui a lieu par la ventilation occasionnée par le dévidage.

Ainsi, je prélève dans une partie de fil, un échantillon que je pèse avec précision. Je prends ensuite sur ce fil un échantillon composé de fil. Immédiatement après je repèse:

1° Le reste de l'échantillon non employé;  
2° Les échevettes d'essai formées à une longueur régulière de 500 mètres.

La réunion de ces deux pesées me donne le poids primitif de l'échantillon, moins l'importance de l'évaporation, au cours du dévidage. La différence représentant cette évaporation est répartie au prorata et sur le reste de l'échantillon et sur les échevettes d'épreuve, afin de remettre chacune de ces portions, comme poids, dans la même composition d'hydratation qu'elles avaient avant la manipulation.

Quand il s'agit de fil en bobines, la perte d'humidité produite par la force centrifuge au dévidage est répartie seulement sur les échevettes d'essai.

De plus, comme le fil de la bobine présente toujours des irrégularités de finesse, suivant qu'on l'examine au-dessus, au milieu ou au fond de la bobine, je fais opérer un dévidage préalable qui me permet de prélever mes échevettes de tirage en différentes places des couches concentriques de chaque bobine de l'échantillon.

J'ai remarqué que le fil de laine peut subir par le dévidage, surtout pendant les grandes chaleurs, une réduction de 6 à 8 % sur son poids hygrométrique.

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire comprendre que ce changement trouble l'analogie qui doit exister entre l'échantillon traité et la partie de fil dans laquelle il a été prélevé.

On trouve dans ce fait l'explication des difficultés qui s'élèvent parfois avec les filateurs qui prétendent que les fils livrés au commerce font des numéros plus élevés que ceux constatés.

Le filateur paie le prix de façon à pouvoir en se basant sur des preuves; mais ces preuves sont faites à la levée du métier, alors que le fil de laine est chaud, et ne contient qu'environ 13 % d'humidité et le fil de coton que 5 à 5 1/2 %. Plus tard ces mêmes fils qui changent de milieu subissent l'influence de l'air ambiant, et la même longueur de fil pèse plus qu'au moment de la levée. Donc le fil étant plus lourd parce qu'il est plus humide, donne un numéro plus gros.

C'est aussi parce que l'on ne tient pas compte de l'état d'hydratation des fils que de fréquents désaccords surgissent en douanes.

En ce qui concerne le règlement des factures, et pour les mêmes motifs mentionnés plus loin, au paragraphe III (*Distinction entre la longueur telle quelle d'un fil et le degré de finesse de ce fil*) il y aurait lieu de déterminer l'importance de la main-d'œuvre suivant une classification méthodique et pratique des fils de laine, de soie, de lin et de chanvre. Le cadre adopté par M. Ed. Simon pour le prix de revient des cotons pourrait être suivi.

D'une manière générale et rigoureuse pour titrer sérieusement les fils, il faut considérer:

1° Le degré d'humidité du fil et en tenir compte;  
2° La régularité des tours des échevettes d'épreuve;

3° La tension du fil;  
4° La longueur du fil composant les échevettes;  
5° Le poids précis de chaque échevette d'essai.

Le titre du fil varie nécessairement quand tous ces points ne sont pas respectés. (2) Je constate, avec regret, qu'en pratique, ces conditions de principe sont tout-à-fait négligées.

Chaque jour on est forcé de reconnaître que généralement, dans le commerce, on raisonne peu le tirage des soies et le numérotage métrique des fils. Les uns suivent d'anciens errements qui manquent de base et trouvent souvent étonnant que le mode de procéder des bureaux de tirage diffère de ceux adoptés dans tel ou tel centre commercial. — Les autres se contentent de passer par la main d'opérer et des conditions d'application, et s'en rapportent sans examen aux résultats fournis, qu'il y ait ou non conditionnement hygrométrique.

(1) 53,464 essais de titrage sur des fils divers; chaque essai étant composé de 6 échevettes de 500 mètres chacune, il a été formé 320,784 échevettes de 500 mètres.

(2) M. Michel Alcan, le savant professeur de filature et de tissage au Conservatoire national des Arts et Métiers, auquel j'ai soumis mon appréciation, a reconnu le bien-fondé des précautions que je prends pour établir le tirage plus précis.

Voici d'ailleurs quelques renseignements qui permettront de faire un rapprochement entre les différentes bases adoptées, en dehors du conditionnement hygrométrique, pour établir le titre des fils de soie, de laine, de coton, de lin et de chanvre, tant en France qu'en Angleterre, en Autriche et en Allemagne.

### Titrage des Soies.

En France, le tirage des soies n'a rien de précis; il ne pourrait servir pour indiquer, même approximativement, le degré de finesse du fil.

Les flottes d'organin ont ordinairement une longueur de fil de 952 mètres; celles de chappe une longueur de 476 à 500 mètres.

En conformité du tableau annexé à la loi du 13-20 juin 1866, les bureaux de tirage de Paris, de Lyon et de Roubaix forment des flottes d'essai d'une longueur régulière de 500 mètres de fil. Le poids moyen à la troisième décimale des flottes d'essai, constaté à la balance de précision, sert à déterminer le titre en grammes et à établir la conversion de ce titre en deniers et en titre métrique au kilogramme.

Le titre en grammes veut dire poids moyen des flottes d'essai. La moyenne est obtenue à Roubaix à l'aide de 18 flottes dévidées régulièrement à 500 mètres chacune par chaque preuve de tirage, c'est-à-dire, sur une longueur de 9000 mètres de fil. Donc, pour une preuve 9000 mètres, pour deux preuves 18,000 mètres, etc.

La conversion en deniers du titre en grammes a lieu de la manière suivante:

1° Flotte de 500 mètres de fil de soie, en multipliant le titre par 13,827 deniers 15;  
2° Flotte de 476 mètres, en multipliant le titre par 17,923 deniers.

En Autriche, la fixation de la finesse du fil de soie se fait comme en France, avec la seule différence que les deniers autrichiens sont comme les anciens deniers milanais, 5 % plus légers que les deniers français.

En résumé le denier vaut en France 53 milligr. 1148 pour une longueur de 500 mètres; en Suisse 53 milligr. pour une longueur de 450 mètres; en Allemagne 53 milligr. pour une longueur de 476 mètres; en Italie 50 milligr. pour une longueur de 450 mètres.

Il y a donc divergence entre les poids et les longueurs pour l'appréciation du titre d'un fil de soie. — A. MUSIN (à suivre.)

### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Voici le compte-rendu de la première séance du Congrès international pour le numérotage uniforme des fils:

Le congrès a été installé hier matin, dans la grande salle du Palais ducal, à Bruxelles, par M. le comte d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères, président d'honneur, qui a souhaité la bienvenue aux délégués dans les termes suivants:

Messieurs, Au moment où vont s'ouvrir vos délibérations, je me félicite d'être appelé à vous exprimer combien le gouvernement du Roi s'intéresse à vos travaux comme à tous ceux qui tendent, par l'union des intérêts, à rendre plus étroite la solidarité des peuples.

Je souhaite cordialement la bienvenue à MM. les membres étrangers, à qui la Belgique est heureuse de donner l'hospitalité en ce moment.

L'industrie des fils a pris dans ces dernières années des développements considérables. Cette branche importante de l'activité manufacturière, a, plus que toute autre, mis à profit les merveilleuses inventions de la science, et votre concours éclairé lui donnera encore, sans nul doute, une nouvelle impulsion.

Je forme donc, messieurs, les vœux les plus sincères pour la réussite de vos travaux, et j'espère que vos efforts intelligents atteindront le but qu'ils poursuivent: le progrès dans la production, la simplification dans le numérotage des fils, et comme conséquence une facilité plus grande dans les échanges.

Cette séance d'ouverture, à laquelle présidait le comité provisoire, a été consacrée en grande partie à l'élection du bureau définitif dont voici la composition:

Présidents: M. von Pachter von Theinburg, de Vienne.  
Vice-président: MM. Alcan, Van de Vin, Cantoni.  
Secrétaires: MM. Karcher, Rieter-Tenner, docteur Grothe et Roussel.

Rapporteur général: M. Mullendorff. Après la proclamation des divers scrutins, M. le comte d'Aspremont-Lynden a invité les élus à prendre place au bureau. Le président, M. von Pachter, a proposé alors de voter des remerciements au bureau provisoire et en particulier au président d'honneur pour l'accueil plein de bienveillance et de bonté fait par M. le ministre aux membres étrangers du Congrès.

M. le comte d'Aspremont-Lynden a répondu qu'il n'éprouverait aucun effort pour que le Congrès porte tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre. Soyez convaincus, a-t-il ajouté en s'adressant aux membres étrangers, que vous trouverez en Bel-

gique l'appui le plus sympathique et le plus complet.

Ces paroles ont été vivement applaudies, et M. le ministre s'est retiré au milieu des marques de gratitude de l'Assemblée, qui se compose d'une centaine de membres belges et étrangers.

Après le départ de M. le ministre des affaires étrangères, l'Assemblée a décidé qu'en présence de l'importance de ses travaux, elle entrerait immédiatement en délibération. Des sections ont été nommées et leurs rapporteurs doivent communiquer leurs travaux au président, qui convoquera, après réception du travail des rapporteurs des sections particulières, une réunion générale de tous les délégués.

Une lettre particulière qui nous est adressée de Bruxelles, nous apprend que le bureau du Congrès a dîné hier chez le Roi, à Laeken. Les autres membres du Congrès ont assisté à une soirée donnée en leur honneur par le gouverneur de la Banque Nationale. Lundi ils avaient été invités à l'Hôtel de Ville, où ils ont été reçus avec la plus exquise courtoisie par M. Anspach, bourgmestre. Le ministre des affaires étrangères était présent.

Il est probable que le Congrès terminera ses séances aujourd'hui jeudi. Un banquet doit être offert aux membres étrangers par le Comité belge.

### LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 23 septembre 1874.

Le jour des élections approche, ne perdons pas un instant pour organiser nos comités, choisir nos candidats et réunir toutes les forces conservatrices contre les radicaux qui, eux, ne s'endorment pas et savent se concerter.

Notre confrère, M. Georges Gaudy, donne aux conservateurs, dans l'Orléans et la Liberté, de Valence, de sages conseils très-utiles à suivre:

« En invitant les conservateurs à s'unir, à faire preuve d'activité, nous effaçons précisément les nuances politiques qui les divisent; nous les convions à combiner leurs efforts dans un but d'ordre social, car évidemment la paix publique est l'indispensable condition de notre prospérité à tous. C'est pourquoi nous engageons nos concitoyens sans aucune passion, avec force et persévérance, à faire des élections anti-radicales.

« Le radicalisme, en effet, n'est pas politique, mais anti-social. Il n'est pas un des systèmes qui peuvent trouver place dans l'organisation d'un gouvernement, il est au contraire un élément de désorganisation; par cela seul il est hostile aux intérêts départementaux, confiés à la sollicitude impartiale et honnête d'un conseil général.

« Et voilà certainement la signification d'un article de la loi de 1871, conférant à ces conseils le droit de prendre l'initiative de la formation d'une assemblée, au cas où l'assemblée existante serait dispersée par un coup de force. Quand la majorité monarchique de la chambre a donné aux conseils cette attribution, a-t-elle voulu leur reconnaître un droit politique? Non assurément. Elle a prétendu sauvegarder la tranquillité générale contre une entreprise d'anarchie.

« Prévoyant un acte de violence révolutionnaire contre son autorité que les radicaux battent en brèche, elle a formulé une garantie de paix sociale, une garantie à laquelle la politique proprement dite est étrangère.

« On annonce que le citoyen Gambetta, accompagné de plusieurs de ses lieutenants, part, samedi prochain, pour faire de la propagande électorale dans le Midi.

« Le citoyen Albert Joly, le défenseur du communard Rosel, pour récompense d'avoir retiré sa candidature devant celle du citoyen Senart, a été choisi par le comité radical de Seine-et-Oise pour remplacer M. de Poullet. Un radical succédant à un centre gauche, c'est bien la logique de la situation.

« Un général républicain espagnol a été mis en disponibilité pour avoir annoncé au gouvernement une fausse victoire sur les carlistes. Il faudra bientôt mettre en disponibilité tous les généraux de Serrano pour la même cause, car vous verrez, par les dépêches carlistes d'Estella et de Tolosa, des 21 et 22 septembre, que l'armée royale, contrairement aux dépêches de Madrid, vient de remporter de nouveaux et importants succès près de Pampelune.

« La correspondance carliste donne un démenti formel à la prétendue visite du trop célèbre M. Lindau au bureau d'enrôlement carliste, car il n'y en a pas plus à Bayonne qu'ailleurs. — Rappelons les ordres de Don Carlos à ses représentants, publiés par les journaux de Paris, le 29 mai et le 1<sup>er</sup> août de l'année dernière, ordres qui sont toujours en vigueur.

« Remerciez ces braves français et étrangers qui accourent de toutes parts pour s'offrir leur épée. Des considérations à la fois nationales et internationales m'empêchent d'admettre l'élément étranger dans mes armées.

« Les protestants et radicaux Suisses viennent de terminer leur jeune fédéral, sans doute pour expier leurs spoliations et leurs attentats.